

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 29 novembre 2018
(Convocation du 22 novembre 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 09.

Présents : M. Couet, Président, Mme Andro, M. Crocq, Mme Pellerin, MM. Bernard, Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux (à partir de 18 h 16), MM. Dehaese, Letort, Le Blond, Dein, Rouault, Legagneur.

Absents excusés : MM. Theurier, Chardonnet, Breteau, Kerdraon, Chouan, Louapre, Plouhinec, Prigent, Hervé Marc.

Procuration de vote et mandataire : M. Theurier à Mme Rougier, M. Chardonnet à Mme Andro, M. Louapre à M. Rouault, M. Plouhinec à M. Le Blond, M. Prigent à M. Puil,

Participaient également : Mme Duret, MM. Contin, Quentel, Simon, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Riéra, Mariani, Gauthier, Mmes Lostanlen, Maho, Coquelin, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

Mme Rougier est nommée secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 novembre 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 18 octobre est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 10 à 19 h 00.

La séance est levée à 19 h 34.

Le projet de décision n° 70 est retiré de l'ordre du jour.

Le Bureau :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

B 18.424 Développement économique – Aides aux investissements et à l'emploi – "Oeliatec" – Saint-Jacques-de-la-Lande – "Cirtec" et SCI "Elena" – Saint-Grégoire – "Triskem International" – Bruz – "YAGAAN Software Security" – Cesson-Sévigné – "ImporElec" et SCI "CDS" – Pacé – Conventions

- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 70 469 euros, à "Oeliatec" pour la création de 10 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 1 112 523 euros HT, sur 3 ans, à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 43 419 euros, à "Cirtec" pour la création de 3 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 857 849 euros HT, sur 3 ans, à Saint-Grégoire ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 91 521 euros, à "TrisKem International" pour la création de 10 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 1 673 895 euros HT, sur 3 ans, à Bruz ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 30 625 euros, à "YAGAAN Software Sécurité" pour la création de 10 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 50 001 euros HT, sur 3 ans, à Cesson-Sévigné ;
- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 56 919 euros, à "ImporElec" pour la création de 10 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 2 033 453 euros HT, sur 3 ans, à Pacé ;
- approuve les termes des conventions, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et les sociétés "Oeliatec", "Cirtec" et SCI "Elena", "TrisKem International", "YAGAAN Software Sécurité", "ImporElec" et SCI "CDS" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les dites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.425 Développement économique – Appel à projets "Créativité croisée" – Projets éligibles – Aides Financières – Conventions

- décide l'attribution de subventions d'équipement pour les dix structures porteuses suivantes :
 - Vivement Lundi pour un montant de 15 000 €,
 - JPL Films pour un montant de 30 000 €,
 - Bretagne Production International pour un montant de 30 000 €,
 - Happy Blue Fish pour un montant de 30 000 €,
 - Mooders pour un montant de 15 000 €
 - Association des Trans Musicales pour un montant de 30 000 €,
 - Noise makers pour un montant de 14 980 €,
 - Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires / Université de Rennes 1 pour un montant de 3 950 €,
 - Le Tripode pour un montant de 30 000 €
 - Le label Caravan pour un montant de 30 000 €soit un montant total de 228 930 € ;
- approuve les termes des dix conventions à conclure avec les structures bénéficiaires suivantes, relatives aux modalités de versement de ces subventions d'équipement :
 - Vivement Lundi,
 - JPL Films,
 - Bretagne Production International,
 - Happy Blue Fish,

- Mooders,
 - Association des Trans Musicales,
 - Noise makers,
 - Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires / Université de Rennes 1,
 - Le Tripode,
 - Le label Caravan
- autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.426 Développement économique – Appel à projets "Économie Sociale et Solidaire" – SARL ESUS Mamie Mesure Home – SARL SCOP Toutenvélo – Association pour les Coopératives Funéraires Françaises – SAS H'Innov – Subventions – Conventions

- décide l'attribution d'une aide de 5 000 euros à la SARL ESUS Mamie Mesure Home, en cours de création, pour la création d'un commerce de produits non alimentaires en vrac nécessitant un investissement initial de 122 000 euros et permettant la création de 1,5 emplois ;
- décide l'attribution d'une aide de 10 000 euros à la SARL SCOP Toutenvélo, pour le développement de son activité remorques utilitaires nécessitant un investissement initial de 52 000 euros et permettant la création d'1 emploi ;
- décide l'attribution d'une aide de 14 000 euros pour l'amorçage et la création d'une coopérative funéraire à Rennes Métropole nécessitant un investissement initial de 38 000 euros et permettant la création de 2 à 3 emplois, dont 7 000 euros sont versés à l'Association pour les Coopératives Funéraires Françaises sur la phase d'amorçage et 7 000 euros sont versés à la coopérative funéraire rennaise lors de sa création en 2019, sous réserve du vote du budget 2019 ;
- annule l'attribution d'une aide de 15 000 euros pour le projet Solifruits à la société SAS H'Innov, non créée à ce jour ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions spécifiques avec les entreprises et associations précitées, conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C 15.338 du 17 septembre 2015, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.427 Développement économique – Emploi – Convention tripartite n° 18C0369 avec We Ker et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes concernant la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes de Rennes Métropole – Répartition de l'enveloppe complémentaire

- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire telle que prévue à l'article 1-3 de la convention n° 18C0369 à :
 - We Ker pour un montant de 31 200 €,
 - Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes pour un montant de 46 800 €.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Andro, Le Men et Rougier)

B 18.428 Développement économique – Emploi – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Fonds Social Européen – Programmation 2018 – Tranche 4

- décide l'attribution, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, aux structures citées dans la décision, de financements sous la forme de subventions de fonctionnement pour des actions éligibles au concours du Fonds Social Européen (FSE) pour un montant global de 101 233,61 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C.16.137 du 7 juillet 2016 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.429 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Atlanpole Biotherapies" – Partenaires des projets "UC3", "Armorique" et "HEMDental-Care" – Pôle "Valorial" – Partenaires des projets "B-Inside", "ProbioVeg" et "Alteranticox" – Pôle "Images & Réseaux" – Partenaires des projets "CloudCast" et "Caesar" – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 24 172 € à l'entreprise VitaDX, située à Rennes et de 19 283 € à l'Université de Rennes 1 (laboratoire COSS), située à Rennes, pour le projet "UC3" du pôle "Atlanpole Biotherapies", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 35 527 € à l'entreprise Therenva, située à Rennes, et de 20 583 € à l'Université de Rennes 1 (laboratoire LTSI), située à Rennes, pour le projet "Armorique" du pôle "Atlanpole Biotherapies", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 18 750 € à l'INSERM (laboratoire NuMeCan), situé à Rennes, pour le projet "HEMDental-Care" du pôle "Atlanpole Biotherapies", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 30 547 € à l'entreprise Agrobio, située à Bruz et de 47 050 € à l'Université de Rennes 1 (ISCR), située à Rennes, pour le projet "B-Inside" du pôle "Valorial", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 100 000 € à l'INRA (STLO), situé au Rheu, pour le projet "ProbioVeg" du pôle "Valorial", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 70 042 € à l'entreprise MixScience, située à Bruz, pour le projet "Alteranticox" du pôle "Valorial", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 100 000 € à l'entreprise Enensys Technologies, située à Cesson-Sévigné et de 100 000 € à l'entreprise TeamCast, située à Cesson-Sévigné, pour le projet "CloudCast" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 15 000 € à l'entreprise Amossys, située à Rennes, pour le projet "Caesar" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne.

Adoption à l'unanimité

B 18.430 Développement économique et rayonnement métropolitain – ASKORIA – Voyage d'étude d'élèves directeurs – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association ASKORIA, afin de soutenir l'organisation du voyage d'études en Suède de 23 élèves directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux, qui se déroulera du 15 au 19 Janvier 2019.

Adoption à l'unanimité

B 18.431 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subvention de fonctionnement

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Association Chimie Rennes Ingénieurs Projets Services et Études pour l'organisation des Rencontres Thématiques de Chimie, les 22 et 23 novembre 2018, à l'École de Chimie de Rennes.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

B 18.432 Développement durable du territoire – Forêt de Rennes – Partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) – Bilan des actions – Attribution d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle

- prend connaissance du bilan des 3 dernières années d'actions de l'Office National des Forêts subventionnées par Rennes Métropole pour développer l'accueil du public métropolitain en forêt de Rennes, dans le cadre de la délibération n° C 15.457 ;
- décide de poursuivre le soutien de Rennes Métropole par l'attribution à l'Office National des Forêts d'une nouvelle subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 10 000 € pour les années 2018, 2019 et 2020 sous réserve du vote des crédits aux budgets correspondants.

Adoption à l'unanimité

B 18.433 Développement durable du territoire – Projet "Mobilités Intelligentes" – Appel à Projet "TIGA" – Approbation du co-financement par Rennes Métropole de l'étude pilotée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 – Phase Ingénierie 2018

- approuve le versement de 20 000 € au Syndicat Département d'Énergie 35 au titre du co-financement de Rennes Métropole à l'étude "Vecteurs d'énergie pour la mobilité de demain, et impact de ces choix sur les réseaux concernés et les outils de productions d'énergie renouvelable associés" dans le cadre de la phase Ingénierie de l'AAP TIGA ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.434 Aménagement – Zones d'activités économiques – Betton – Secteur des Hauts Rignés – Cession d'une parcelle de terrain au profit du Groupe Dubreuil

- décide la cession au profit du Groupe Dubreuil, ou de toute autre société pouvant s'y substituer, du bien situé au lieu-dit "les Hauts Rignés", d'une superficie de 11 525m² environ, cadastré à la section AY sous le n° 193(p) au prix de 403 375 €HT, tous les frais (frais de géomètre, de nouvelle numérotation cadastrale et d'acte) seront pris en charge par la société acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.435 Aménagement – Zones d'activités économiques – Betton – Secteur des Hauts Rignés – Cession d'une parcelle de terrain au profit du Groupe Lamotte

- décide la cession au profit du Groupe Lamotte, ou de toute autre société pouvant s'y substituer, du bien situé au lieu-dit "les Hauts Rignés", d'une superficie de 35 333m² environ, cadastré à la section AY sous le n°193(p) au prix de 1 236 555 € HT, tous les frais (frais de géomètre et nouvelle numérotation cadastrale et notariés) seront pris en charge par la société acquéreur ;
- autorise le Groupe Lamotte à prendre possession du terrain dès l'obtention du permis de construire ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.436 Valorisation des déchets ménagers – Travaux d'optimisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole – Concertation préalable avec garant – Modalités – Demande de prolongation de la durée de concertation

- décide de prolonger d'un mois et demi, soit jusqu'au 1^{er} février 2019 inclus, la concertation préalable relative au projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 et L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure et notamment le courrier de saisine de la CNDP en vue de la prolongation de la mission des garants, ainsi que l'avis informant le public des nouvelles modalités de concertation.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 18.437 Mobilité – Décentralisation du stationnement payant sur voirie – Répartition du produit des forfaits de post-stationnement entre la commune de Rennes et Rennes Métropole – Convention

- approuve les termes de la convention de répartition du produit des forfaits de post-stationnement entre la commune de Rennes et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.438 Mobilité – Décentralisation du stationnement payant sur voirie – Répartition du produit des forfaits de post-stationnement entre la commune de Saint-Grégoire et Rennes Métropole – Convention

- approuve les termes de la convention de répartition du produit des forfaits de post-stationnement entre la commune de Saint Grégoire et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.439 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Lot 1 – Tunnel foré au tunnelier, stations et puits associés – Marché n° 13b-081 – Avenant Transactionnel n° 2 – Approbation des termes de l'avenant – Autorisation de signature de l'avenant à la Semtcar

- approuve les termes de l'avenant transactionnel n° 2 au marché n° 13b-081 avec le groupement "DODIN CAMPENON BERNARD (mandataire) / SPIE BATIGNOLLES TPCI / GTM OUEST / LEGENDRE Génie Civil / BOTTE FONDATIONS / SPIE FONDATIONS" pour un montant total de 36 233 707,29 € HT portant le montant du marché à 431 233 177,46 € HT ;
- autorise la Semtcar à signer cet avenant transactionnel en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.440 Transports collectifs – Réseau STAR et service HANDISTAR– Biens mis à la disposition de l'exploitant – Programme 2018 de mise à la réforme – Autorisation de cession de véhicules 2019

- décide de réformer l'ensemble des biens mis à disposition de la Société Keolis Rennes pour le réseau STAR et le service HANDISTAR, dont la liste est annexée à la présente décision, pour la valeur résiduelle de 276 017,88 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à céder, à titre gratuit en 2019, les 9 minibus acquis entre 2009 et 2012 ainsi que le Kangoo acquis en 2008. Ces véhicules seront destinés en priorité à des associations humanitaires dont l'action est tournée vers les handicapés, EHPAD ;
- autorise la cession, à titre gratuit, des biens informatiques à l'association « ARRMI » ;
- autorise la cession, à titre gratuit, du mobilier et matériel de bureau à « VALDELIA » ;
- autorise la destruction des autres biens.

Adoption à l'unanimité

B 18.441 Transports collectifs – Réseau STAR – Aménagement de points d'arrêt bus – Aménagement de voirie – Participations financières du budget annexe "Transports" au budget principal

- approuve l'enveloppe maximum de participation financière du budget annexe "Transport" au budget principal, représentant un montant total de 263 134 € H.T. €, pour des travaux d'aménagement au bénéfice du réseau STAR, pour l'année 2018.

Adoption à l'unanimité

B 18.442 Transports collectifs – Métro – Habitat – Programme Local de l'Habitat – Rennes – Propriété sise 20 place Sainte Anne – Cession d'un volume et bail à construction avec l'Office Public de l'Habitat Archipel Habitat

- décide la cession à l'OPH Archipel Habitat, d'un volume d'une surface utile de 402 m² environ issu de la parcelle cadastrée section AC 437, située 20, place Sainte Anne à Rennes, au prix de 150 € hors taxes /m² de surface utile auquel s'ajoutera la TVA en vigueur au jour de signature de l'acte de vente ;
- donne son accord à l'établissement d'un bail à construction confiant à l'OPH Archipel Habitat la construction, la gestion administrative, technique et locative de 12 logements en financements PLUS et PLAI sur un volume d'une surface habitable de 722 m² environ issu de la parcelle précédemment citée, pour une durée de 99 ans, sans redevance libératoire, ni loyers ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 4211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'état descriptif de division en volumes, l'acte authentique de cession, le bail à construction et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)

B 18.443 Transports collectifs – Métro – Habitat – Programme Local de l'Habitat – Rennes – Propriété sise 13 bis et 15-17 Quai Chateaubriand – Cession de volumes et bail à construction avec l'Office Public de l'Habitat Archipel Habitat

- décide la cession à l'OPH Archipel Habitat, de trois volumes d'une surface de 138 m² de surface utile environ, issus des parcelles BE 493 et BE 605, situées 13 bis et 15-17 quai Chateaubriand à Rennes, au prix de 150 € hors taxes/m² de surface utile, auquel s'ajoutera la TVA en vigueur à la date de signature de l'acte de vente ;
- donne son accord à l'établissement d'un bail à construction confiant à l'OPH Archipel Habitat la construction, la gestion administrative, technique et locative de 10 logements en financements PLUS et PLAI sur un volume d'une surface de 735 m² de surface habitable environ issu des parcelles précédemment citées pour une durée de 99 ans, sans redevance libératoire ni loyers ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 4211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'état descriptif de division en volumes, l'acte authentique de cession, le bail à construction et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)

B 18.444 Voirie et infrastructures – Diverses communes – Désaffectation – Déclassement – Acquisition – Cession – Incorporation dans le domaine public

- décide les acquisitions des parcelles citées dans le rapport et leur incorporation au domaine public routier métropolitain, selon les modalités indiquées dans la décision ;
- constate la désaffectation des parcelles citées ;
- décide le déclassement des parcelles citées appartenant à Rennes Métropole ;
- décide les cessions des parcelles citées, selon les modalités indiquées dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant aux acquisitions et aux cessions.

Adoption à l'unanimité

B 18.445 Voirie et infrastructures – Aménagement d'une liaison vélo entre Rennes et Cesson-Sévigné via la ZI sud-est – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération d'aménagement de la liaison vélo Rennes / Cesson-Sévigné via la ZI sud-est, et son enveloppe financière prévisionnelle, fixée à 979 166,67 € HT, soit 1 175 000 € TTC (valeur août 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.446 Voirie et infrastructures – Aménagement d'une liaison vélo entre Rennes et Chartres-de-Bretagne – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération d'aménagement de la liaison vélo Rennes / Chartres-de-Bretagne, et son enveloppe financière prévisionnelle, fixée à 496 483,33 € HT, soit 595 780 € TTC (valeur octobre 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.447 Voirie et infrastructures – Rennes – Axe Prioritaire bus 4 "Patton – Monts d'Arrée" – Aménagement des espaces publics – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics de l'Axe prioritaire bus 4 "Patton - Monts d'Arrée" sur les villes de Rennes et Saint-Grégoire, et son enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 1 837 500 € HT, soit 2 205 000 € TTC (valeur octobre 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.448 Voirie et infrastructures – Thorigné-Fouillard – Axe Prioritaire bus 5 "Porte de Tizé" – Aménagement des espaces publics – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics de l'Axe prioritaire bus 5 "Porte de Tizé" sur la commune de Thorigné-Fouillard, et son enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 1 275 000 € HT, soit 1 530 000 € TTC (valeur octobre 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.449 Voirie et infrastructures – Rennes – Regualification de l'avenue Janvier – Évolution du programme – Avant-Projet et enveloppe financière – Approbation

- approuve l'évolution du programme et l'avant-projet relatif à l'opération de requalification de l'avenue Janvier, situé à Rennes tels que décrit dans la décision ;
- approuve l'enveloppe financière, à l'issue de l'avant-projet, s'élevant à 3 333 333,33 € HT, soit 4 000 000,00 € TTC (valeur octobre 2018), dont 3 045 833,33 € HT soit 3 655 000,00 € TTC (valeur octobre 2018) pour la part Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

B 18.450 Voirie et infrastructures – Rennes – ZAC de Guines – Dossier de réalisation – Projet de programme des équipements publics – Accord

- donne son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC de Guines à Rennes et à son financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
- donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales d'éclairage public et de réseau de chaleur urbain qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;

- conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la Commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages.

Adoption à l'unanimité

B 18.451 Voirie et infrastructures – Rennes – ZAC Maurepas Gayeulles – Lot 33 – Procédure d'enquête publique

- approuve la mise à l'enquête publique du projet de déclassement partiel de la voirie constituant le lot 33, objet du futur programme immobilier ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette procédure d'enquête publique.

Adoption à l'unanimité

B 18.452 Voirie et infrastructures – Nouvoitou – "ZAC de la Lande" – Travaux primaires de ZAC – Dossier de réalisation – Programme des Équipements Publics – Actualisation – Accord

- donne son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de la ZAC "de la Lande" à Nouvoitou et à leur financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

B 18.453 Voirie et infrastructures – Laillé – ZAC "de la Touche"– Dossier de réalisation – Projet de programme des équipements publics – Accord

- donne son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC de "la Touche" à Laillé et à son financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
- donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
- conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la Commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages.

Adoption à l'unanimité

B 18.454 Assainissement – Réalisation d'une conduite de refoulement d'Eaux Usées et renforcement du poste La Croix sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve, dans le cadre du projet de réalisation d'une conduite de refoulement d'eaux usées et de renforcement du poste La Croix sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération s'élevant à 505 000 € HT, soit 606 000 € TTC (valeur septembre 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.455 Assainissement – Budget annexe de la régie assainissement collectif – Constitution d'une provision pour risques et charges

- autorise la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 370 000 € au budget annexe de la régie assainissement collectif.

Adoption à l'unanimité

B 18.456 Assainissement – Association d'échanges solidaires Cesson Dankassari au Niger (AESCD) – Association d'échanges culturels Ille-et-Vilaine Niger (AECIN) – Association Vern Tiers Monde – Projets de réalisation d'équipements sanitaires au Niger et au Sénégal – Conventions – Subventions

- décide l'octroi d'une subvention de 12 073 € à l'Association d'Échanges Solidaires Cesson Dankassari pour son projet d'équipement de latrines et douches dans 3 des 17 cases de santé de la commune rurale de Dankassari au Niger ;
- décide l'octroi d'une subvention de 8 610 € à l'Association d'Echanges culturels Ille-et-Vilaine Niger pour son projet d'équipement de latrines dans les collèges et écoles primaires des communes rurales de Matankari et Soucoucoutane au Niger ;
- décide l'octroi d'une subvention de 927 € à l'Association Vern Tiers Monde pour son projet d'installation d'un bloc sanitaire dans une école primaire de la commune de Djilor Saloum au Sénégal ;
- approuve les termes des conventions entre Rennes Métropole et les associations AESCD, AECIN et Vern Tiers Monde ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer les conventions ou tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT

B 18.457 Aménagement opérationnel – Betton – Parc d'Activités Les Rignés – Programme et enveloppe financière prévisionnelle des travaux de viabilisation – Approbation – Consultation de Maîtrise d'œuvre infrastructures

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de viabilisation, estimée à 3 650 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer tous documents rendus nécessaires au projet.

Adoption à l'unanimité

B 18.458 Aménagement opérationnel – Chartres-de-Bretagne – Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC de la Janais – Emprunt de 2 500 000 € réalisé par Territoires Publics – Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine – Garantie partielle d'emprunt – Approbation

- accorde la garantie partielle de Rennes Métropole, à hauteur de 80 %, à la société Territoires Publics pour l'emprunt de 2 500 000 € (soit une garantie de 2 000 000 €) à contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, concernant l'aménagement de la ZAC de la Janais ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application de l' article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à signer le contrat de prêt à intervenir entre la société Territoires publics et le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

Adoption à l'unanimité - Six conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro et Le Men, MM. Gaudin, Hervé P., Le Blond et M. Louapre)

B 18.459 Aménagement opérationnel – Chartres-de-Bretagne – Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC de la Janais – Emprunt de 5 000 000 € réalisé par Territoires Publics – Crédit Coopératif – Garantie partielle d'emprunt – Approbation

- accorde la garantie partielle de Rennes Métropole, à hauteur de 80 %, à la société Territoires Publics pour l'emprunt de 5 000 000 € (soit une garantie de 4 000 000 €) à contracter auprès du Crédit Coopératif, concernant l'aménagement de la ZAC de la Janais ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application de l' article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à signer le contrat de prêt à intervenir entre la société Territoires publics et le Crédit Coopératif.

Adoption à l'unanimité - Six conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro et Le Men, MM. Gaudin, Hervé P., Le Blond et M. Louapre)

B 18.460 Aménagement opérationnel – Chartres-de-Bretagne – Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC de la Janais – Emprunt de 2 500 000 € réalisé par Territoires Publics – Banque Populaire Grand Ouest – Garantie partielle d'emprunt – Approbation

- accorde la garantie partielle de Rennes Métropole, à hauteur de 80 %, à la société Territoires Publics pour l'emprunt de 2 500 000 € (soit une garantie de 2 000 000 €) à contracter auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, concernant l'aménagement de la ZAC de la Janais ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application de l' article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à signer le contrat de prêt à intervenir entre la société Territoires publics et la Banque Populaire Grand Ouest.

Adoption à l'unanimité - Six conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro et Le Men, MM. Gaudin, Hervé P., Le Blond et M. Louapre)

B 18.461 Aménagement opérationnel – Gévezé – Gev Activ 2 : extension de la ZA de la Douve – Viabilisation – Aménagements de voirie et paysagers – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération évaluée à 537 000 € HT, arrondi à 645 000 € TTC (valeur novembre 2018), la part de l'enveloppe financière pour Rennes Métropole s'élevant à 121 000 € HT, arrondi à 145 000 € TTC (valeur novembre 2018) ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Adoption à l'unanimité

B 18.462 Habitat – Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) – Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) – Subvention 2018 – Convention n° 18C0766 entre Rennes Métropole et l'AIVS – Convention n° 18C0730 entre Rennes Métropole et l'État – Avenants n° 1

- décide le versement d'une subvention à l'AIVS, au titre de l'année 2018, sur la dotation de l'État, d'un montant de 50 680 €. Un premier acompte de 18 604 € a été versée à la signature de la convention initiale, le versement de ce financement complémentaire s'effectuera au solde avec la présentation du bilan annuel définitif et au prorata du taux de réalisation effectif ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention n° 18C0766 à passer entre Rennes Métropole et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) relatif au reversement de l'aide de l'État pour le financement des missions de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention n° 18C0730 à passer entre Rennes Métropole et l'État relatif au financement des missions de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdits avenants aux conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.463 Habitat – Programme Local de l'Habitat – Montgermont – Propriété sise 7 allée des Alizées – Bail emphytéotique avec Archipel Habitat

- donne son accord à l'établissement d'un bail emphytéotique confiant à Archipel Habitat la réhabilitation, la gestion administrative, technique et locative d'un logement situé 7 allée des Alizées à Montgermont, parcelle cadastrée section AE sous les numéros 473 et 475 ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 4211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le bail emphytéotique et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)

B 18.464 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Acigné "Villas Dora Maar" – Subvention d'équipement à la SCCV Champ du Botrel – Convention n° 16C00111 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 43 060,99 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition à la SCCV Champ du Botrel dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Villas Dora Maar " située à Acigné ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0111 à intervenir entre la SCCV Champ du Botrel et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.465 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Chavagne "Clos Maner 1" – Subvention d'équipement à la SCCV HF du Manoir – Convention n° 16C0505 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 10 509,43 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition à la SCCV HF du Manoir dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Clos Maner 1 " située à Chavagne ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0505 à intervenir entre la SCCV HF du Manoir et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.466 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Le Rheu "Bella Rosa" – Subvention d'équipement à la SCCV HF Rosa – Convention n° 17C0112 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 3 699,97 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à la SCCV HF Rosa dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Bella Rosa " située à Le Rheu ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0112 à intervenir entre la SCCV HF Rosa et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.467 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Orgères "L'Orge et le Blé 2" – Subvention d'équipement à la SCCV HF Les Prairies – Convention n° 17C0109 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 8 962,02 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à la SCCV HF Les Prairies dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "L'Orge et le Blé 2" située à Orgères ;

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0109 à intervenir entre la SCCV HF Les Prairies et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.468 Habitat – Prêt de Haut de Bilan Bonifié CDC (programmation neuve - tranche 2) – Action Logement – Emprunt de 1 478 000 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 1 478 000 € souscrit par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et modalités du contrat de Prêt n° 86154 en annexe, pour financer des programmes d'investissement visant la construction de logements sociaux à travers le dispositif de prêt bonifié baptisé "Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse des dépôts/Action Logement" (programmation neuve - tranche 2) ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.469 Habitat – Prêt de Haut de Bilan Bonifié CDC (réhabilitation - tranche 2) – Action Logement – Emprunt de 1 503 000 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 1 503 000 €, souscrit par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et modalités du contrat de Prêt n° 86153 en annexe, pour financer des programmes d'investissement visant la réhabilitation de logements sociaux à travers le dispositif de prêt bonifié baptisé "Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse des dépôts/Action Logement" (Tranche 2) ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.470 Habitat – Acigné – "Résidence Buissonnière" – Construction de 28 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts complémentaires de 92 000 € et 5 000 €, réalisés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts de 92 000 € et 5 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 28 logements financés en PLUS PLAI dénommée "Résidence Buissonnière" et située Zac Champ du Botrel à Acigné ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.471 Habitat – Rennes – 30-32 Avenue du Sergent Maginot – Construction de 27 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 432 000 €, 393 000 €, 651 000 € et 192 000 €, réalisés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts de 1 432 000 €, 393 000 €, 651 000 € et 192 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 27 logements financés en PLUS PLAI située 30-32 rue Sergent Maginot Zac A. Guérin à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.472 Habitat – Rennes – Rue de Chicogné – Acquisition en VEFA de 44 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) en usufruit – Emprunt de 1 302 074 €, réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt de 1 302 074 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 44 logements financés en PLS Usufruit, située rue Chicogné à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier)

B 18.473 Habitat – Bruz – "Les Alcoves" – Construction de 22 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 075 832 €, 296 161 €, 570 662 € et 168 488 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts de 1 075 832 €, 296 161 €, 570 662 € et 168 488 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 22 logements financés en PLUS PLAI dénommée "Les Alcoves" et située Avenue de l'Europe à Bruz ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.474 Habitat – Rennes – "Héra" – Construction de 3 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 533 859 € réalisé par La SCCV HF Parc de Beaugard auprès de Arkéa Banque EI – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la SCCV HF Parc de Beaugard pour l'emprunt de 533 859 € maximum, à contracter auprès de Arkéa Banque EI, concernant l'opération de construction de 3 logements dénommée "Héra" se situant à Rennes, ZAC Beaugard ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la SCCV HF Parc de Beauregard et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.475 Habitat – Vern-sur-Seiche – "Le Kairn" – Construction de 12 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 370 000 € réalisé par la Secib auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la Secib pour l'emprunt de 1 370 000 € maximum, à contracter auprès du Crédit Agricole, concernant l'opération de construction de 12 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Le Kairn" se situant à Vern-sur-seiche, Lotissement les Hauts du Gaudon ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Secib et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.476 Action foncière – Nouvoitou – Acquisition de la propriété sise 8T rue des Loges – Convention de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, de la propriété sise 8T rue des Loges à Nouvoitou, cadastrée section AA sous le numéro 1 d'une contenance de 1 262 m², supportant un local à usage artisanal d'environ 400 m² de surface utile, au prix de 127 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Nouvoitou relative :
 - o à la mise en réserve de cette propriété pour une durée de 5 ans,
 - o au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans de 0,58 %,
 - o au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions précitées ainsi que les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE

B 18.477 Culture – Association "Au bout du Plongeur" – Subvention d'équipement – Convention

- décide l'attribution à l'association "Au bout du Plongeur" d'une subvention d'équipement de 25 000 € maximum, pour l'acquisition du chapiteau pouvant être implanté sur le site de Tizé en Thorigné-Fouillard et qui est utile au développement du projet associatif soutenu par Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention financière et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Letort)

B 18.478 Culture – Association "École Parallèle Imaginaire" – Subvention d'équipement

- décide l'attribution à l'association "École Parallèle Imaginaire" d'une subvention d'équipement de 2 000 € pour l'achat de matériel divers, matériaux, outillage et équipement électrique.

Adoption à l'unanimité

B 18.479 Culture – Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne – Subventions 2018

- décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2018 à la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne pour soutenir l'organisation du prix Architecture et des Espaces de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2018 pour soutenir la conception d'un livret pédagogique sur la vallée de la Vilaine.

Adoption à l'unanimité

B 18.480 Politique de la ville – Contrat de Ville 2015-2020 – Programmation 2018 – Quatrième répartition des crédits – Attribution de subventions – Convention n° 18C0680 – Avenant n° 1

- approuve la quatrième répartition des crédits 2018 du Contrat de Ville de Rennes Métropole, selon le tableau figurant dans la décision ;
- autorise le versement des subventions, dans le cadre du Contrat de Ville de Rennes Métropole, aux porteurs de projets et pour les montants indiqués dans la décision ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention financière n° 18C0680 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant à la convention financière visée ci-avant ; à signer les conventions spécifiques à intervenir avec les bénéficiaires dont le montant de la subvention dépasse 23 000 € conformément aux termes de la convention-type approuvée par délibération n° C 15.120 du 19 mars 2015, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Trois conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Andro, Le Men et Rougier)

B 18.481 Politique de la ville – Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) – Subvention d'équipement et subventions complémentaires de fonctionnement 2018 – Convention n° 16C0123

- décide, au titre de l'année 2018, l'attribution d'une subvention d'équipement maximum de 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour l'achat de nouveaux lecteurs nécessaires à la mise en place de KorriGo Services dans les structures partenaires ;
- décide, au titre de l'année 2018, l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour les adaptations et évolutions des outils informatiques et comptables nécessaires à la mise en place de KorriGo Services ;
- décide, au titre de l'année 2018, l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour la participation au poste de Community Manager (animation du site internet SORTIR !) ;
- décide, au titre de l'année 2018, l'attribution d'une subvention complémentaire de 45 850 € pour le dispositif SORTIR ! sur Rennes et les communes de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité - Deux conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Le Men et Letourneux)

B 18.482 Cohésion sociale – Association pour la Promotion de l'Action et de l'animation sociale (APRAS) – Convention de mission pluriannuelle 2019-2021

- approuve les termes de la convention de mission avec l'APRAS ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle décision du bureau Métropolitain pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

Adoption à l'unanimité - Deux conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Le Men et Letourneux)

B 18.483 Cohésion sociale – Égalité – Association HF Bretagne – Subvention 2018

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association HF Bretagne ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.484 Cohésion sociale – Égalité – Chaire Vivre Ensemble de la Fondation Rennes 1 – Subvention 2018

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € à la Fondation Rennes 1 pour la participation de Rennes Métropole à la Chaire Vivre ensemble.

Adoption à l'unanimité

B 18.485 Cohésion sociale – Jeunesse – Projets expérimentaux – Subvention 2018

- décide l'attribution d'une subvention totale de 27 500 € pour l'année 2018 :
 - 5 000 € à l'association Tout Atout pour la réalisation d'une action favorisant l'insertion professionnelle de jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours et leur permettant de découvrir les Arts Appliqués en pratiquant cette discipline en lien avec divers artistes,
 - 5 000 € à la Maison de Quartier de la Bellangerais pour "Viens faire ton cinéma !",
 - 1 000 € à la MJC de Bréquigny pour "Du tierquar à l'accueil jeunes, il n'y a qu'un pas ! Alors descends de chez toi et rejoins-nous!",
 - 3 000€ à l'association Unis-Cité pour "Rêve et réalise",
 - 2 000€ à Médiaparks pour "Les Tribuns de la République",
 - 4 800 € à La Ligue de l'enseignement pour "Exploratoire de l'engagement citoyen/ Réalisation d'un Escape Game",
 - 1 500 € à la Maison des Lycéens du lycée Pierre Mendès France pour le "Projet Rance : du canal à l'estuaire",
 - 1 200 € au Foyer Socio-éducatif des élèves du collège Jean Moulin pour la "Comédie musicale Roméo et Juliette from Saint Jacques",
 - 1 000 € à l'association la Caravane MJC pour "Qu'est-ce que t'en sexe ?",
 - 3 000 € à l'association l'Allumette pour le "Collectif cultures Urbaines".

Adoption à l'unanimité

B 18.486 Communication – Information – Magazine "l'Agenda des Sorties dans Rennes Métropole" – Convention de partenariat n° 15C0104 avec la société Ouest France – Prolongation – Avenant n° 2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 de prolongation de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, de la convention de partenariat n° 15C0104 conclue avec la Société Ouest France pour permettre l'édition de 5 numéros supplémentaires à 16 pages, de février à juin 2019, de l'« *Agenda des Sorties dans Rennes Métropole* » (conception graphique, direction artistique, contenu rédactionnel, impression et livraison) en contrepartie d'une participation financière totale de 101 665 € TTC (84 720,83 € HT) versée mensuellement par Rennes Métropole ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

B 18.487 Finances – Budget annexe Centre des Congrès – Requalification comptable des versements du budget principal au budget annexe

- décide la requalification comptable des versements effectués sous forme de prêts du budget principal au budget annexe "Centre des congrès" en subvention d'équipement, selon les modalités de ré-imputation comptables précisées dans le rapport ;
- autorise le versement d'une subvention d'équilibre pour l'année 2018 du budget principal vers le budget annexe " Centre des congrès ", d'un montant maximum de 1 253 010 €.

Adoption à l'unanimité

B 18.488 Finances – Transfert des résultats de clôture des budgets "assainissement" – Délibération concordante de Rennes Métropole – Complément

- accepte le transfert des excédents dont le détail par commune est présenté dans le rapport.

Adoption à l'unanimité

B 18.489 Finances – Équipements et opérations classés d'intérêt communautaire et transférés – Services des "Études Urbaines" – Sorties de biens mis à disposition de Rennes Métropole – Convention générale de transfert n° 04-1-699 – Avenant n° 9

- constate la désaffectation et la restitution à la Ville de Rennes de biens mobiliers, dont elle est propriétaire, et mis à disposition de Rennes Métropole dans le cadre des transferts des équipements et opérations classés d'intérêt métropolitain du Service "Études Urbaines" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 9 à la convention générale de transfert conclue entre la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour la compétence "Etudes Urbaines".
- permet par suite la passation des écritures idoines dans les comptabilités de chacune des deux collectivités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.490 Finances – Mise à disposition des biens, droits et transfert des contrats de prêts affectés en totalité par la Ville de Rennes à l'exercice des compétences transférées à Rennes Métropole – Restitution de biens mis à disposition dans le cadre de la compétence Assainissement – Convention générale de transfert n° 14C0766 – Avenant n° 1

- constate la désaffectation et la restitution à la Ville de Rennes de biens mobiliers, dont elle est propriétaire et mis à disposition de Rennes Métropole dans le cadre du transfert de la compétence de l'assainissement ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention générale de transfert n° 14C0766 conclue avec la Ville de Rennes relative à la mise à disposition des biens, droits (mobiliers et immobiliers) et transferts des contrats de prêts affectés en totalité par la Ville à l'exercice des compétences transférées dans le cadre du passage en métropole ;
- permet par suite la passation des écritures idoines dans les comptabilités de chacune des deux collectivités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.491 Finances – Investissements administratifs – Sorties de biens meubles et autorisation de sorties

- prend acte des biens sortis en 2017, en vertu de l'autorisation de principe donnée par décision n° B 17.465 du 16 novembre 2017, décrits dans la décision (tableau n° 1) sur le budget Principal ;
- prend acte des biens sortis en 2018 par obsolescence tels que décrits dans la décision (tableau n° 2) sur le budget Principal ;
- autorise, par suite, le Président à engager des procédures de sorties (réformes, destructions, cessions) jusqu'à la fin de l'année 2018 de biens meubles à caractère administratif devenus impropres à leur usage pour une meilleure gestion patrimoniale et financière.

Adoption à l'unanimité

B 18.492 Administration générale – Mise à disposition du service des Archives de la Ville de Rennes – Convention

- décide la poursuite de la mise à disposition du service des Archives de la Ville de Rennes au profit de Rennes Métropole selon les modalités fixées dans la nouvelle convention à conclure et d'éventuels avenants le cas échéant ;
- approuve les termes de la nouvelle convention de mise à disposition du service des Archives de la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la présente convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.493 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant
 - QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS - BOULEVARD DES ALLIES, ROUTE DE FOUGERES, BOULEVARD SAINT-ROCH A CESSON-SEVIGNE - lot 3: Espaces verts, plantations à conclure avec le groupement IDVERDE/SCHMITT pour un montant de 374 262,21 € HT.
 - RESEAU DE CHALEUR DE RENNES NORD – RACCORDEMENT DES RIVES DE L'ILLE – CONSTRUCTION DU RESEAU à conclure avec le groupement SADE / MARC pour un montant de 2 034 650,80 € HT.
 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS D'AMIANTE CIMENT COLLECTES EN DECHETERIES DE RENNES METROPOLE à conclure avec le groupement conjoint Bordini/SCHMITT pour un montant estimé à 375 232,00 HT sur 4 ans, durée maximale du marché.
 - OPERATIONS "DECHETERIE MOBILE" SUR LE SECTEUR DE RENNES INTRA-ROCADE à conclure avec l'entreprise SUEZ pour un montant estimé à 1 410 116,00 € HT sur la durée maximale du marché (4 ans).
 - Prestations de gardiennage, de sécurité et de contrôle d'accès de divers établissements de Rennes Métropole à conclure avec l'entreprise CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE sous la forme d'un accord cadre avec un montant maximum annuel de 120 000 € HT.
 - Travaux de mise à niveau des 44 Ascenseurs des stations et parcs relais de la ligne a du métro de Rennes à conclure pour le lot 1 avec la société Schindler pour un montant de 1 591 827,26 € HT soit 1 910 192,71 € TTC.
 - Fourniture et livraison de produits d'entretien, de petit accessoire d'entretien et de stockage avec prestations associées - Lot n°4 Produits d'entretiens spécifiques pour la restauration collective, la Direction des sports, la Direction de la petite enfance à conclure pour le lot 4 avec la société PLG sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum.
 - Extension, configuration, supervision et maintenance du réseau privé de communications électroniques de type LoRa relatif à l'internet des objets de Rennes Métropole à conclure avec la société Wi6Labs sous la forme d'un accord cadre avec un montant maximum de 500 000 € HT.
 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LAMPES NÉCESSAIRES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018-2022 à conclure sous la forme d'un accord cadre pour le lot 1 avec Fournitec pour un montant annuel minimum de 33 000 € HT et maximum de 132 000 € HT, pour le lot 2 avec Rexel France pour un montant

annuel minimum de 15 000 € HT et maximum de 60 000 € HT, pour le lot 3 avec CGED Distribution pour un montant annuel minimum de 3 000 € HT et maximum de 12 000 € HT.

- CONSTRUCTION D'UN ATELIER POUR LA DIRECTION DE LA VOIRIE DE RENNES MÉTROPOLE - LOT N°4 : MENUISERIES EXTÉRIEURS ALUMINIUM ET INTÉRIEURES à conclure avec l'entreprise ARIMUS MENUISERIE pour un montant de 28 486,72 € HT.
- FOURNITURE DE GNR DE QUALITE SUPERIEURE POUR RENNES METROPOLE POUR DUN DUREE DE 1 AN RECONDUCTIBLE 3 FOIS POUR 1 AN à conclure avec l'entreprise CPO sous la forme d'un accord cadre avec un montant maximum annuel de 350 000 € HT.
- RÉALISATION DES MAGAZINES "LES RENNAIS", "RENNES METROPOLE MAGAZINE" ET DE LEURS HORS-SÉRIES à conclure pour le lot 1 avec Scann Image pour un montant de 17 116,20 € HT, pour le lot 2 avec Imaye Graphic (variante) pour un montant de 418 112,40 € HT, pour le lot 3 avec Adrexo pour un montant de 19 069,20 € HT, pour le lot 4 avec Adrexo pour un montant de 56 309,16 € HT, pour le lot 5 avec Adrexo pour un montant de 66 489,00 € HT.
- RÉGIE PUBLICITAIRE DES MAGAZINES "LES RENNAIS", "RENNES METROPOLE MAGAZINE" ET DE L'AGENDA ANNUEL à conclure avec la société Ouest Expansion sous la forme d'un marché de recette constitué par le reversement d'une partie des recettes publicitaires générées.
- IMPRESSION DES AFFICHES DESTINÉES AUX RESEAUX DE MOBILIER URBAIN DE LA VILLE DE RENNES ET DE RENNES METROPOLE à conclure avec Westgraphy sous la forme d'un accord cadre sans montant minimum ni maximum.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec Stade Rennais Football Club pour un montant de 118 920,00€ HT.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'association Cesson Rennes Métropole Handball pour un montant de 300 000,00€ HT.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'association Rennes Volley 35 pour un montant de 120 833,30 € HT.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'association Saint-Grégoire Rennes Métropole Handball pour un montant de 30 208,30 € HT.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'Union Rennes Basket 35 pour un montant de 10 000,00 € nets de taxes.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec le Stade Rennais Rugby pour un montant de 10 000,00 € nets de taxes.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec le Cercle Paul Bert Section Football pour un montant de 10 000,00 € nets de taxes.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec le Club Avenir de Rennes Basket pour un montant de 10 000,00 € nets de taxes.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'association REC Rugby pour un montant de 30 208,33 € HT.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec l'association REC Volley pour un montant de 5 000,00 € nets de taxes.
- MARCHES DE PARTENARIAT SPORTIF POUR L'ANNÉE 2019 (ACHAT D'ESPACES PROMOTIONNELS ET MARQUAGE LOGO RENNES MÉTROPOLE) à conclure avec le Cercle Paul Bert Volley pour un montant de 5 000,00 € nets de taxes
- VERN SUR SEICHE – DEVOIEMENT DE LA RD34 et REAMENAGEMENT EN GIRATOIRE DU CARREFOUR RD34/RD86 à conclure pour le lot 1 avec COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 987

494,70 € HT, pour le lot 2 avec BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 248 564,00€ HT, pour le lot 3 avec CLOTURES CONCEPT pour un montant de 25 089,35€ HT.

- COMMUNE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE – REQUALIFICATION DU QUARTIER PIGEON BLANC – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE à conclure avec le groupement ABEIL/PODER pour un montant de 195 825,00 € HT (soit 234 990,00 € TTC).
 - Métro ligne B - Aménagement des espaces publics - Abords de la station Cleunay à conclure pour le lot 1 avec EIFFAGE pour un montant de 1 702 084,92 € HT, pour le lot 2 avec BOUYGUES ES pour un montant de 503 302,32 € HT, pour le lot 3 avec IDVERDE /PSE pour un montant de 445 667,46 € HT.
 - Métro Ligne B - Opérations d'accompagnement - Station Saint Germain - Fontaine sèche à jets d'eau à conclure avec l'entreprise CCA Perrot pour un montant de 243 339,94 € HT soit 292 007,93 € TTC.
 - PLACE SAINTE-ANNE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - Construction de Kiosques Lot 3 : Plomberie / sanitaires / électricité à conclure avec la société HAMON MOLARD pour un montant de 150 000,00 € HT.
 - Rénovation et optimisation de la déchèterie de Pacé à conclure pour le lot 1 avec le groupement BARTHÉLÉMY et SURCIN TP pour un montant de 642 166,00 € HT, pour le lot 2 avec ETPO pour un montant de 283 000,00 € HT, pour le lot 3 avec ETPO pour un montant de 385 000,00 € HT, pour le lot 4 avec le groupement ALBA CLO et JOURDANIERE pour un montant de 51 978,00 € HT, pour le lot 5 avec SELF SIGNAL pour un montant de 12 187,60 € HT
 - AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS - VILLE DE BETTON - LES RIGNES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC à conclure pour le lot 1 avec COLAS pour un montant de 377 807,00 € HT, pour le lot 2 avec SMPT (VARIANTE) pour un montant de 109 370,00 € HT.
- autorise la SEMTCAR habilitée à cette fin en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public n° 06-872 susvisé et dans le respect des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant suivant ainsi que tout acte s'y rapportant :
- Marché n° 10b-050 - Avenant n° 10 relatif à la maîtrise d'œuvre génie civil et équipement pour la construction de la ligne B du métro automatique de Rennes Métropole dont le titulaire est le groupement d'entreprises EGIS RAIL / EGIS BÂTIMENTS CENTRE-OUEST (anciennement dénommé IOSIS CENTRE-OUEST) / ARCADIS ESG / L'HEUDÉ & L'HEUDÉ pour un montant HT de 3 595 552,00 € HT représentant, tous avenants cumulés, une augmentation de 30.64 % du montant initial du marché portant celui-ci au montant de 41 155 155 € HT

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le

La Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

SIGNÉ

Gaëlle ROUGIER

Laurence QUINAUT